

### CANADA.

#### Essai sur la Fraternité.

Le monde se souvient encore, comme d'hier, de ce mémorable février 1848, où une immense révolution s'opéra dans la capitale de la France; où une institution de quatorze siècles s'écrasait en huit jours. Un geste du peuple fit disparaître la royauté; un ordre de choses nouveau s'installait. Tous les hommes étaient appelés à la jouissance des mêmes droits; il leur était dit qu'ils étaient libres, qu'ils étaient égaux. Sur le drapeau qui proclamait la liberté et l'égalité était inscrit un autre mot qui résume ces deux principes, un mot qui rappelle le caractère fondamental de la société, qui exprime tous les droits et tous les devoirs, et qui, en réveillant dans les cœurs les sentiments de la concorde, de la bienveillance, de l'amour, semblait annoncer aux hommes l'ère du bonheur. Oui, le premier cri que poussa la révolution victorieuse, c'est ce mot de justice et d'affection: Fraternité!

A ce mot toute la France se réveille dans une pensée commune; c'est l'expression de ce qu'elle sent, de ce qu'elle est; elle n'a qu'un cœur, elle n'a qu'une voix, et cette voix, elle répète dans un cri sublime le mot magique. L'Europe entière l'entend aussitôt, et, elle s'unie comme un seul homme, et de capitale en capitale, de nation en nation, l'écho s'en va répétant: Fraternité, fraternité!

On le sait, le drapeau sur lequel ce mot a été inscrit a perdu de son prestige, car il a été couvert d'horribles taches de sang. Hélas! cette proclamation de la fraternité n'a été qu'une cruelle dérision de l'humanité. Mais il importe de savoir si la révolution que je rappelle jetait des idées nouvelles dans la société. Ce mot de fraternité qui jamais l'antiquité n'avait entendu, était-il, dans la circonstance que je mentionne, prononcé pour la première fois dans la société moderne? La Fraternité, est-ce une nouvelle forme humanitaire que le monde n'ait pas encore revêtue? Est-ce pour la première fois qu'en dehors de la famille, les hommes se regardent, et, attirés soudain par une sympathie non sentie jusqu'alors, se sont dit: nous sommes frères, qu'il y ait entre nous désormais, amour et assistance mutuelle. Non, non; la fraternité (si l'on entend le mot dans le sens le plus admissible et praticable qu'il comporte), est un sentiment qui anime depuis bien longtemps le corps social; qui depuis longtemps distingue éminemment les peuples chrétiens par contraste avec les peuples antiques. L'entraide dans quelques développements particuliers sur ce beau caractère de la civilisation moderne: la fraternité.

La fraternité, c'est le partage du cœur, des jouissances et des biens; on aime un frère, on cherche à le rendre heureux, et, si l'on a besoin, on lui donne part à ses richesses. La fraternité, ce n'est pas la communauté des biens, l'exclusion de la propriété. C'est ce qu'il importe d'abord de bien établir dans un temps où l'on rêve que la société doit être seule propriétaire du sol. Ce principe consacre une inégalité et une servitude telles qu'aucun despotisme n'en a même approché par l'imagination.

Qu'est-ce, en effet, que la société? En apparence, c'est tout le monde; en réalité, quand il s'agit d'administration et de gouvernement, c'est toujours un nombre d'hommes excessivement limité. Eh bien, ce sont ces quelques ministres responsables tant que vous le voudrez, mais maîtres tant qu'ils sont au pouvoir, qui vont avoir le domaine de la terre et du travail, qui vont régler ce que chacun doit manger et boire, qui vont déterminer aux individus la part de jouissances, de satisfactions qu'ils doivent posséder. Ainsi, la faim, la soif, le plaisir, sont enrégimentés sous le caprice de quelques administrateurs. Le citoyen, ce n'est plus que l'esclave de la république ou plutôt de ceux qui sont à la tête des affaires. Qu'est-ce, en effet, que l'esclave? C'est l'être qui n'a ni temps ni travail à lui. Or dans le système communiste, le pouvoir social seul possède la terre, seul, il distribue, commande et organise le travail. Et ce sont des hommes qui se disent amis de la liberté qui ont pu faire un tel rêve, que M. de Lamartine appelle non le triomphe, mais le vertige de la démocratie.

J'ajoute que cet idéalisme universel ne serait pas même comprimé par une certaine égalité dans la dégradation commune; mais que, sans aucun régime, le poids de l'inégalité en serait plus grand et plus odieux. En effet, quelque distribution que l'on fasse du sol et du travail, il faudra bien pourvoir aux besoins de la société, et ces besoins entraînent des offices d'une nature infiniment variée, depuis ceux qui coûtent le plus à notre délicatesse, jusqu'à ceux qui flattent davantage notre penchant pour la gloire et les commodités de la vie. Les progrès de la science économique n'effaceront jamais ces différences natives entre les offices sociaux. Or, dans le système en question, nul n'étant le maître de son travail, le choix en appartient nécessairement au pouvoir qui représente la société. Un tel sera des vers, un autre tournera la meule, et toujours par la décision des quelques hommes appelés la république.

Mais on dit: la distribution sera réglée suivant la capacité naturelle de chacun: c'est la nature même qui décidera. Je me défie beaucoup de la nature entre les mains de quelques hommes dirigeant l'activité d'une nation. Mais voyons le résultat de ce système sous le rapport de l'égalité. Aujourd'hui tel homme est pauvre, mais il a les qualités de l'esprit et du cœur; il jouit des dons de Dieu sous ce rapport; cela le console de ce que les circonstances le privent des richesses. Tel autre manque de talents, il hérite de quelque fortune; ainsi, souvent les choses se compensent, l'honneur, la considération, des jouissances intellectuelles et morales dédommagent souvent d'une certaine pauvreté. Mais voici bien un autre ordre: la capacité est la mesure de tout. Mon diner se pèse au poids de mon esprit; je reçois avec une ration de nourriture une déclaration officielle d'idiotisme. Je n'étais que pauvre d'occasion, je le suis de nécessité. Je n'étais petit que par un côté, me voilà petit de toutes parts. Tous les biens ensemble, toutes les misères ensemble. La hiérarchie sociale devient une série d'insultes, et l'on ne peut y boire un verre d'eau sans discerner à sa couleur la nuance juste de son indignité. En un mot, l'inégalité n'est qu'accidentelle entre les hommes. La voilà logique, et la servitude universelle a pour adoucissement la domination des gens d'esprit sur la plèbe des incapacités. (1)

On le sent, un ordre de choses semblable ne se réalisera jamais; il est impossible. Ce ne serait pas au reste la communauté des biens, puisque chacun n'aurait que la part voulue par les agents de l'autorité. La fraternité ne peut donc consister dans une chimère et le bouleversement du monde.

Mais si le sentiment, l'esprit qui la distingue, n'admet pas le droit de tous à posséder tout, il reconnaît à chacun des membres de la famille sociale des droits inviolables qui le font entrer dans le partage de la propriété. Il n'y a pas au monde que la propriété de la terre. Il est une autre propriété, dont jamais l'aliénation ne doit être acceptée par une société fraternelle: c'est celle du travail. Vous pouvez ne pas avoir le domaine de la terre; mais vous avez votre industrie, votre labeur, qui est l'effet de votre activité, de votre personnalité. Or, vous ne pouvez être frustré au profit d'un autre du fruit des sueurs de votre corps, et de l'exercice de votre esprit. Vous ne pouvez pas être déshérités de ce côté-là. Et le possesseur de la terre ne pourra même sans votre concours, obtenir du sol qui est à lui, la production qui fait la richesse. Le travail, s'il n'est le sceptre du monde, en est au moins la moitié, et par cette équitable distribution, la richesse dépendra de la pauvreté autant que la pauvreté de la richesse; et le sort de tous les deux est de s'entraider fraternellement. (2)

Tel est l'ordre aujourd'hui; mais, était-ce l'ordre avant l'évangile? On sait que non; on sait que l'esclavage était la condition générale du pauvre, c'est-à-dire que, privé du domaine de la terre, on l'avait encore privé de tout droit sur son propre travail. Le riche avait dit au pauvre: "Je suis le maître du sol, il faut que je le sois de ton travail, sans lequel le sol ne produirait rien. Le sol et le travail ne font qu'un; je ne veux pas traiter avec toi, parce que ce serait le reconnaître mon égal, et te céder une partie de ma propriété en échange de tes sueurs." Et, en effet, l'homme a péri avec la propriété du travail, il est descendu au rang d'un animal domestique qui garde la maison, qui laboure le champ, et auquel on jette sa portion deux ou trois fois le jour. Personne dans l'antiquité ne l'a trouvé mauvais. Mais aujourd'hui, on reconnaît au pauvre la propriété de son travail; ce travail, on l'estime, on le paie. L'ouvrier a son droit acquis, il le fait valoir aux yeux de l'autorité, et celle-ci se charge de la faire respecter. Je sais qu'il y a dans une partie de la société actuelle un retour aux idées antiques sous ce rapport. On fait peser un joug terrible sur le manufacturier; de fait, on lui ôte non seulement la propriété de son travail, mais sa liberté personnelle; car on assujettit son existence à mille liens qu'il ne peut rompre. L'esclavage, il faut le dire, l'esclavage reparaît dans les ateliers. Mais, vous savez aussi quelle protestation énergique s'élève de toutes parts contre l'oppression des grands propriétaires; le droit à un salaire juste ne périra pas, j'en suis persuadé. La société moderne le réclame par tout ce qu'elle a de publicistes d'intelligence et de cœur. Et le peuple, au reste, se charge de défendre ses droits.

Mais ces droits, ils sont reconnus depuis bien des siècles, dans les nations chrétiennes. Ces corporations d'ouvriers de toute espèce, si nombreuses, si considérées au moyen-âge et jusqu'à ces derniers temps, qui réglaient elles-mêmes tout ce qui les concernait, qui avaient des privilèges importants, qui stipulaient avec le pouvoir public des conditions de la vente de leurs productions diverses, ces corporations ne montrent-elles pas comment on reconnaissait la propriété du travail, le droit de l'artisan à partager la richesse, son admission comme frère

dans la société? Et, en dehors de ces corporations, au dessous de l'artisan, il y avait, il y a le serviteur de la maison. Eh bien, vous savez comme moi, dans les mœurs qui malheureusement s'effacent de plus en plus en certains pays du moins, vous savez quels égards on avait pour lui, quelle attention on apportait à lui rendre sa position douce et agréable; on payait son service non seulement par le salaire qui lui est dû, mais par des témoignages de confiance, d'affection, j'oserais dire, de respect même. Le serviteur, au bout de quelques années, n'est-il pas considéré comme un des membres de la famille? C'est l'égalité autant qu'elle peut exister sur la terre. L'égalité absolue de fait est une chimère, mais la fraternité n'en est pas une. Ce sentiment qui consiste à regarder tous les hommes comme frères par la nature, à reconnaître à chacun ses droits, à donner de l'affection et un certain respect à celui que des malheurs, résultant de l'état terrestre de l'humanité, retiennent, sous le rapport des richesses, dans un degré inférieur, cette fraternité, elle est possible, elle a existé chez les nations chrétiennes, et le sentiment qui la constitue en développera de plus en plus l'exercice.

La fraternité, c'est l'égalité, non dans les biens, dans la position sociale, mais c'est l'égalité dans le cœur, c'est-à-dire, c'est une disposition qui fait aimer tous les hommes comme membres de la grande famille, qui porte à travailler à leur bonheur, et à mitiger les malheurs inévitables par la protection, la bienfaisance, le dévouement. Elle fait donner plus d'amour à celui qui a moins de richesses. Compensant le défaut d'un bien par le don d'un autre, elle réalise en quelque sorte l'égalité.

En effet, la fraternité, ce n'est pas seulement la justice, c'est encore la charité. Ce n'est pas assez de reconnaître la propriété du travail. L'enfant pauvre, le malade pauvre, le vieillard pauvre, n'ont point de travail à eux et trop souvent même le travail manque aux pauvres valides. Que faire au pauvre? Prendre tous les moyens de le soulager; voilà ce que vous répondez, vous à qui votre cœur chrétien dit que le pauvre est votre frère. Mais que faisait-on du pauvre dans l'antiquité? On avait, dit M. de Chateaubriand, deux moyens pour se préserver des pauvres, l'infanticide et l'esclavage. Mais, enfin, la pauvreté existait souvent. Comment la considérerait-on? Écoutez ces vers de Juvénal:

*Nil habet infelix paupertas durius in se  
Quam quod ridiculos homines facit. (Juv. Sat. 3.)*

"Ce que la pauvreté a de plus pénible, c'est de rendre les hommes ridicules."

Et, quant au secours à accorder au pauvre, Plante paraît avoir exprimé l'esprit antique dans ces paroles: "C'est mal agir que de donner à manger au pauvre, car c'est prolonger une vie qui doit être misérable." Sous les empereurs, on entassait les pauvres dans des vaisseaux que l'on faisait couler en pleine mer.

Mais bâtons-nous de détourner nos yeux de telles horreurs. On sait ce dont l'antiquité était capable en fait d'inhumanité. Passons à l'évangile.

Eh bien! l'évangile a posé ce principe nouveau, plus inconnu encore que l'infaillibilité du travail: "Nul n'a droit aux fruits de son propre domaine que selon la mesure de ses légitimes besoins." Dieu, en effet, n'a donné la terre à l'homme qu'à cause de ses besoins et pour y pourvoir. Tout autre usage est un usage égoïste et criminel, un usage de volupté, d'avarice, d'orgueil, vices réprouvés de Dieu et qu'il n'a pas voulu sans doute engraisser et conspuer en instituant la propriété. Il est vrai que les besoins diffèrent selon la position sociale de l'homme, position variable à l'infini. Mais là où le besoin légitime expire, là expire l'usage légitime de la propriété: ce qui reste est le patrimoine du pauvre. Le Christ a dit que le pauvre était son représentant, que le pain qui lui était offert, il l'acceptait comme donné à lui-même. Voilà ce qui fait que dans les sociétés chrétiennes, le pauvre n'est pas ridicule, voilà ce qui le fait regarder un riche comme son frère, comme ayant droit à joindre de la table de la société. La fraternité qui anime le monde moderne, ne peut l'en exclure. Et aussi, voyez ce qui est arrivé, voyez les soins assidus dont le monde antique n'avait aucune idée, ces préoccupations de l'opulence en faveur de la misère, ces fondations d'hôpitaux, d'hospices, de maisons de secours sous toutes formes, et sous tout nom; ces oreilles ouvertes à tout gémissant qui annonce une misère nouvelle, et qui appelle une invention de la charité; ces visites personnelles aux chaudières et aux grabats; ces bonnes paroles sorties d'un fonds d'amour qui ne s'épuise pas, cette communion de la richesse et de la pauvreté qui, du matin au soir, du siècle qui finit au siècle qui commence, mêle tous les rangs, tous les droits, tous les devoirs, toutes les pensées, et, par là-même, nous montre en action, en exercice, dans la réalité la plus saisissante, ce grand sentiment de la société moderne: la fraternité!

Le soulagement à rapporter à la misère a oc-

cupé tous les gouvernements qui ont vécu sous le christianisme. Je n'ai point à examiner les institutions diverses établies sous ce rapport, ni l'efficacité plus ou moins grande des mesures prises à telle ou telle époque; mais, un fait que l'histoire constate, c'est que la société, non seulement a cru que le soulagement de l'indigence était pour elle une œuvre louable de compassion, ou inspirée par l'intérêt, mais elle a pensé que c'était un devoir de justice, devoir qui tient à la constitution de l'humanité. Secourir un frère n'est pas seulement un acte de bienfaisance, c'est l'accomplissement d'une loi de la nature. Aussi, elle est repoussée par la raison comme par le cœur, cette maxime de J. B. Say: "A parler rigoureusement, la société ne doit aucun secours, aucun moyen de subsistance à ses membres." C'est là un de ces principes payens tels qu'il en ressuscite trop de nos jours, mais l'esprit général des peuples chrétiens, tel qu'il apparaît dans l'histoire, nous montre l'effet d'une autre croyance, d'une autre idée: c'est que le pauvre qui ne peut être secouru par la famille, ou la charité privée, doit l'être par la société. Et cela, pourquoi? parce que le pauvre est notre frère.

Mais le secours à donner au pauvre n'est pas seulement le pain à donner à son corps; le pauvre a une âme, sœur de la nôtre. Cette âme, elle aussi, a besoin de vérité, d'amour; ses besoins, c'est son droit à l'égard du riche. Donner la vérité à ceux qui en sont privés, c'est un devoir. Écoutez comment parle de ce devoir et de son accomplissement, l'une des plus riches intelligences de notre siècle, qui a fait don à la société de tant de belles vérités, enveloppées d'une si magnifique éloquence: "Qui, dit le P. Lacordaire, qui fera descendre la vérité jusqu'au peuple, enfant de Dieu comme vous? Qui distribuera la lumière de l'intelligence aux pauvres âmes des campagnes si enclines à se courber vers la terre comme leur corps, et les tiendra debout devant la face auguste du vrai, du beau, du saint, de ce qui ravit l'homme et lui donne le courage de vivre? Qui ira trouver mon frère le peuple, par amour de lui, pour le seul plaisir de traiter avec lui de la vérité, et de causer simplement de Dieu entre la sueur du jour et celle du lendemain? Qui lui dira: Me voici, mais, homme comme toi, j'ai étudié, j'ai lu, j'ai médité pour toi qui ne le pouvais pas, et je t'apporte la science!" La société chrétienne, continue l'éloquent dominicain, avait pourvu au besoin de l'âme du pauvre. Elle avait préparé des bouches d'or pour lui aussi bien que pour les rois. Le pauvre a besoin comme vous des environnements de la parole; il a des entrailles à émouvoir, des endroits de son cœur où la vérité doit, et où l'éloquence doit le surprendre, et l'éveiller en sursaut. Laissez-lui entendre Démosthènes, et le Démosthènes du peuple, c'est l'humble religieux qui s'est fait pauvre pour lui.

Ces dernières paroles m'amènent à parler de la plus grande réalisation que le monde ait vue de la fraternité: les ordres religieux.

Nous lisons dans l'évangile que la multitude des fidèles n'avait qu'un cœur et qu'une âme, que personne d'entre eux n'appelaient sien ce qui lui appartenait, mais que toutes choses leur étaient communes, et qu'il n'y avait point de pauvre dans leur assemblée parce que ceux qui possédaient des maisons ou des champs les vendaient et en apportaient le prix aux apôtres, pour être distribué à chacun suivant ses besoins. Cet ordre de choses ne pourrait être réalisé pour la société entière; mais c'était le principe et le modèle de cette vie cénobitique qui a rempli le monde de son histoire. Oui, admirez-la la fraternité dans cette communauté de biens, de sentiments, de vie, des membres d'un institut religieux. Voyez ces hommes si divers par leur origine, leur âge, leurs souvenirs, celui-ci portant au visage la trace des combats, celui-là, un front illuminé par la splendeur de la pensée; cet autre, le sillon infléchi d'une ardente passion vaincue, cet autre, des mains laborieuses, accoutumées aux durs travaux, toutes ces vies si prodigieusement inégales de naissance et de cœurs, les voilà fondues dans la divine égalité d'une même destinée jusqu'à la mort. (1) Qu'on dise tout ce qu'on voudra de semblables institutions, il faut être forcé d'avouer que nulle part la fraternité ne s'est vue plus vivante que dans ces réunions d'hommes, supérieurs à la personnalité par la pratique de la plus généreuse bienfaisance. On s'est dévoué pour instruire, consoler, rendre heureux les autres; on s'est habitué à se regarder comme frères, méritant la confiance réciproque par les associations si fréquentes et appliquées à tant d'objets. On comprend que cette disposition de justice et de bienveillance a dû aller et doit aller encore en se développant, et en s'appliquant chaque jour à un ordre nouveau, à moins que l'irréligion et la négation du christianisme ne réussissent à faire rétrograder l'humanité. Que devait produire avec le temps cet esprit fraternel? L'égalité des droits civils, et il y a longtemps qu'en certains pays cette égalité est reconnue. Il restait l'égalité des droits politiques; mais l'exercice de ces droits n'est pas une conséquence actuelle de l'égalité de nature. Il y a pour ce jour des conditions de connaissances politiques, d'esprit public, de développement intellectuel, d'amour de l'ordre, qui ne peuvent être que l'effet du temps, et qui ne s'accomplissent pas chez tous les peuples dans les mêmes circonstances. Dans tous les cas, on ne doit pas l'oublier: le développement de la fraternité ne s'opère pas par les soulagements excessifs d'une fausse démocratie. La fraternité n'existe pas là où l'évangile n'anime pas la société. La fraternité n'est pas un mot sonore; c'est un sentiment du cœur. Ce sentiment se manifeste par la paix, la confiance mutuelle,

Le religieux a partagé avec le malheureux quel qu'il fut, sa science, son amour, son pain; l'homme a toujours pu l'appeler: mon père, parce qu'en effet, il en a toujours été frère et secouru d'un amour fraternel. M. de Chateaubriand a dit: "on peut penser à tel besoin intellectuel, moral ou physique que l'on voudra, et il y a mille à parier contre un qu'on trouvera une congrégation religieuse établie pour y porter secours. Et, pour comprendre l'influence que durent exercer les ordres religieux sous le rapport fraternel, par leur exemple et par leurs bienfaits, il faut se rappeler, le nombre extraordinaire de ces congrégations à certaines époques. Aussi la liberté et l'égalité rentrèrent dans la société par cette voie inattendue.

On sent que s'il y avait un tel exemple de fraternité donné aux peuples du moyen-âge, le principe de l'égalité, de la charité, du dévouement des uns aux autres devait se développer avec beaucoup de vigueur dans le corps social. Et l'histoire nous l'y montre en effet, adoucissant de plus en plus les mœurs, créant tous les jours en dehors des ordres religieux, des moyens d'amélioration aux diverses classes du peuple, mêlant de plus en plus les rangs, les conditions et formant partout et pour toutes sortes d'objets des associations.

Les associations! avez-vous remarqué ce grand fait des sociétés modernes? La religion en avait donné l'exemple. L'association a été à toutes les époques de son histoire un des principes de prédilection, à elle, qui proclame l'unité dans la foi, et l'union par la charité. Tout ce que l'église fait, c'est toujours à l'aide de l'association. Ce principe est devenu le moyen d'action du corps social. Il a eu ses développements même dans les temps où la monarchie dominait d'une manière absolue, et quelquefois avec plus de liberté que sous des gouvernements récents, en apparence moins despotiques. On s'est associé, on s'associe encore pour l'exercice des œuvres de bienfaisance, pour les grandes opérations commerciales, pour les entreprises industrielles, pour l'exploitation des richesses agricoles, pour la diffusion des connaissances, pour la conquête des libertés civiles et politiques. L'association est sans doute prescrite par l'intérêt commun: quand on est seul, on est impuissant à se défendre contre qui que ce soit. L'homme isolé, qui peut-il? Il sera égaré par les illusions de son esprit, et si sa pensée est juste et forte, son action sera trop faible pour lutter contre les obstacles. À la communauté des maux qui sont sur la terre, il faut opposer la communauté des ressources. Mais, quoique l'association soit commandée par l'intérêt général, cependant, comme souvent l'intérêt privé s'y trouve froissé, elle ne peut subsister que par la confiance que l'on repose les uns dans les autres, que par la foi en l'honneur, en la justice, en la bienveillance de ceux avec lesquels on se lie, c'est-à-dire, qu'elle est l'expression de la fraternité. Et, voilà pourquoi on la trouve si rarement, et dans des limites si étroites dans l'antiquité, qui ne savait pas répéter le mot sublime, exprimant l'idée dont je viens de montrer la réalisation.

Cette esquisse est, sans doute, bien trop rapide, trop incomplète; elle fait apparaître néanmoins comment les peuples chrétiens ont considéré la fraternité et les principaux phénomènes sociaux par lesquels ce sentiment s'est révélé chez eux.

La fraternité des hommes a été proclamée par l'évangile; voilà le principe. Voici des applications successives: l'esclavage a été aboli, les mœurs sont devenues bienveillantes, la sévérité de la justice a été adoucie, les exigences de la guerre restreintes, la propriété du travail reconnue, le droit du pauvre a été reconnu par le riche, admis partout, et confirmé par la pratique de la plus généreuse bienfaisance. On s'est dévoué pour instruire, consoler, rendre heureux les autres; on s'est habitué à se regarder comme frères, méritant la confiance réciproque par les associations si fréquentes et appliquées à tant d'objets. On comprend que cette disposition de justice et de bienveillance a dû aller et doit aller encore en se développant, et en s'appliquant chaque jour à un ordre nouveau, à moins que l'irréligion et la négation du christianisme ne réussissent à faire rétrograder l'humanité. Que devait produire avec le temps cet esprit fraternel? L'égalité des droits civils, et il y a longtemps qu'en certains pays cette égalité est reconnue. Il restait l'égalité des droits politiques; mais l'exercice de ces droits n'est pas une conséquence actuelle de l'égalité de nature. Il y a pour ce jour des conditions de connaissances politiques, d'esprit public, de développement intellectuel, d'amour de l'ordre, qui ne peuvent être que l'effet du temps, et qui ne s'accomplissent pas chez tous les peuples dans les mêmes circonstances. Dans tous les cas, on ne doit pas l'oublier: le développement de la fraternité ne s'opère pas par les soulagements excessifs d'une fausse démocratie. La fraternité n'existe pas là où l'évangile n'anime pas la société. La fraternité n'est pas un mot sonore; c'est un sentiment du cœur. Ce sentiment se manifeste par la paix, la confiance mutuelle,

(1) P. Lacordaire.

(1) Lacordaire, Conférences de Notre-Dame.  
(2) Lacordaire, Conférences.